



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# Demi-journée rentrée scolaire

## Vous avez un mois pour la prendre !



SEPTEMBRE 2021

C'est la rentrée scolaire, et pour accompagner les enfants lors de cet événement important pour eux (et pour leurs parents !), **les salariés bénéficient d'une demi-journée de congés.**

L'accord collectif de France Télévision le dit, l'accord égalité professionnelle signé le 7 juillet 2021 par la Cfdt vient préciser cette disposition :

- Bénéficient de la demi-journée rentrée scolaire les mères, pères, les salariés ayant seuls la charge d'un ou plusieurs enfants inscrit en **maternelle, en primaire, en classe de 6<sup>ème</sup>.**
- Cette autorisation d'absence rémunérée est étendue aux **salariés PACSÉS** avec un parent d'enfant scolarisé jusqu'en 6<sup>ème</sup>, ou aux **salariés vivant maritalement** avec un parent.
- Les salariés concernés peuvent bénéficier d'autres **aménagements de leurs horaires de travail la semaine de la rentrée scolaire**, sans réduire pour autant le temps de travail sur la semaine (déduction faite de la demi-journée rentrée scolaire).

Faut-il prendre la demi-journée le jour de la rentrée ?

**NON, vous avez un mois après la rentrée des classes pour prendre ce congé.**

**Cette absence n'entraîne pas la perte de jours RTT**, et ce congé peut être cumulé avec d'autres types d'absences, congés, RTT, récup, etc...

**La Cfdt France Télévisions souhaite une bonne rentrée à tous, petits et grands !**

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt\_ftv

 /cfdt.ftv

[CFDT-FTV.FR](http://CFDT-FTV.FR)



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**